

	Compte-Rendu
	Conseil Municipal
	Séance du 28/01/2022

L'an deux mille vingt-deux, le 28 janvier à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune de GRAZAC, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur ZDAN Michel, Maire.

PRÉSENTS : M. ZDAN Michel, M. LORRAIN Jean-Luc, Mme BRUNANCHON Annie, M. GARRIGUES Jean-Luc, M. DA SILVA CORREIA Manuel, M. DAROLLES Cédric M. DEMESSANCE Christophe, M. STRAUS Christophe, M. ROMERO Patrick, Mme SAJDAK Sophie, M. PARTINICO Jérémy, Mme QUILLAUD Elodie,

EXCUSE(S) : M. NAYRAC Philippe (Pouvoir donné à M. LORRAIN Jean-Luc). Mme MESPLES Magali (pouvoir donné à Mme BRUNANCHON Elodie).

ABSENT : Madame FLOURY Clara

Secrétaire : M. STRAUS Christophe

COMPTE RENDU :

1/ Approbation du compte rendu du conseil municipal du 16/12/2021

Après lecture, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

2/ Délibération 2022-01 – Délibération autorisant le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement (dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent)

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal :

Lorsque le budget primitif n'est pas adopté au 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'article L.16123-1 du Code Général des collectivités territoriales précise : « ... en outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget, avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

Monsieur le Maire rappelle les dépenses d'investissement 2021 :

Chapitre	Crédits votés au BP 2021 (Crédits ouverts)	RAR inscrits au BP 2021 (Crédits reportés)	Crédits modifiés par décisions modificatives en 2021	Montant total à prendre en compte
D 21	28 820.00 €	164 658.66 €	- 9 214.00 €	184 264.66 €
D 23	13 105.40 €	114 206.63 €	-31 105.01 €	96 206,63 €
			TOTAL	280 471,29

Montant total maximum des dépenses d'investissement autorisées : 280 471.29 * 25 % = 70 117 €

Le Conseil Municipal autorise, jusqu'à l'adoption du budget primitif 2022, Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite de 70 117 € répartis comme ci-dessus.

3/ Délibération 2022-02 – Modification des statuts de la Communauté de Communes du Bassin Auterivain Haut-Garonnais

Monsieur le Maire indique que par délibération n° 2021-153 en date du 14 décembre 2021 la Communauté de Communes a modifié ses statuts afin de se conformer notamment aux récentes modifications législatives et faire évoluer certaines compétences.

Il donne lecture de cette délibération et des statuts ainsi modifiés.

Le Conseil Municipal approuve les modifications statutaires votées par la Communauté de Communes et adopte les statuts modifiés.

4/ Demande soutien d'une famille domiciliée sur la Commune

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la famille domiciliée sur la Commune. Une demande de pièce complémentaire sera demandée à celle-ci et la commission d'action sociale se réunira prochainement pour statuer cette demande.

5/ Questions et Informations diverses

- *Information sur la possibilité d'un remboursement des frais de garde des élus locaux*
- *Demande de stage d'une personne pour validation de son projet professionnel (du 7 au 11 février 2022)*

La séance est levée à 22H00

LISTE EMARGEMENT

M. ZDAN Michel	M. LORRAIN Jean-Luc	Mme BRUNANCHON Annie
M. DEMESSANCE Christophe	Mme QUILLAUD Elodie	M. DAROLLES Cédric
Mme SAJDAK Sophie	M. PARTINICO Jérémy	M. DA SILVA CORREIA Manuel
Mme FLOURY Clara	M. GARRIGUES Jean-Luc	M. NAYRAC Philippe
M. STRAUS Christophe	Mme MESPLES Magali	M. ROMERO Patrick